

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le Sixième jour du mois d'Août dernier, nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au VINGT-QUATRIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa, SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre Puissance, ce DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

[L. S.]

MONCK.

*VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Deuxième jour du mois de Novembre prochain, et à chacun de vous—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement se trouve prorogée au Deuxième jour du mois de Novembre prochain, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'Ottawa le dit Deuxième jour de Novembre prochain, et nous voulons en conséquence que vous, et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITE d'OTTAWA, MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la Dépêche des Affaires, et y traiter, faire et agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-